

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2024/094

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

VU le code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 relative au changement de locataires des jardins partagés ;

CONSIDERANT le courriel de l'attributaire en date du 23/05/2024 relatif à sa décision de cesser d'exploiter la parcelle ;

CONSIDERANT le dossier complet de demande d'attribution d'une parcelle reçu en mairie le 01/09/2022 ;

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

La parcelle suivante, située aux jardins de « La Planche », fait l'objet d'une modification de locataire :

N° de parcelle	Ancien attributaire	Nouvel attributaire
40	Mme RENOUX Sandrine 40 rue des Gabians	Mme CAILHOL Amandine 141 Grand Rue

#### ARTICLE 2 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le... 12 JUIL. 2024 -  
Et publication le... 12 JUIL. 2024 -

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone,  
Le 03/07/2024

Le Maire  
Véronique NEGRET

